



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 18h30.

Avis de convocation donné par (article 152 C.M.) : Le maire, M. Daniel Mercier

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le 30 juin 2025.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
Mme Mylène Gill,
M. Styves Laprise

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.
Est absent : M. Éric Talbot

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-07-50 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lettre d'appui aux 2 projets éoliens de la MRC de Montmagny
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-07-51: RÉOLUTION – LETTRE D'APPUI – 2 PROJETS ÉOLIENS – TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY



Attendu que 2 projets éoliens font actuellement l'objet d'une consultation de la part du BAPE;

Attendu que ces projets auront un impact positif sur le plan du développement de notre région en particulier sur le plan économique;

Attendu que ces développements cadrent avec les objectifs de la société d'état Hydro-Québec (transition énergétique);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

D'acheminer une lettre d'appui au projet de la part de la municipalité de Ste-Euphémie au BAPE tel que proposé par la MRC de Montmagny.

D'autoriser la direction générale à procéder à l'envoi de cette lettre aux personnes concernées;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-07-53 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denis Laprise appuyé par Styves Laprise et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 18h53.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Daniel Mercier, Maire

*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier



Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 juillet 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2025.

